

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-DN10

présenté par

M. Jenft, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Dufosset, Mme Galzy,
Mme Florence Goulet, M. Jacobelli, Mme Lechon, Mme Lelouis, M. Limongi, Mme Martinez,
M. Monnier, Mme Rimbert, M. Tesson et M. Tonussi

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.